

## Ça marche ailleurs !

D'autres communes partout en France, se regroupent ou sont déjà regroupées : canton de Baugé en Anjou (Maine et Loire), massif du Dévoluy (Hautes Alpes). Plus près de nous, dans le Morbihan, Le Palais et Sauzon envisagent de se regrouper ainsi que Noyal et Theix.

Dans notre département d'autres y réfléchissent (les 5 communes de la communauté de communes du pays Glazik (Edern, Landudal, Briec, Landrevarzec, Langolen) envisagent de se fédérer.



### Vos questions

**Vous vous posez sans doute des questions sur notre projet d'union. N'hésitez pas à appeler en mairie pour nous rencontrer ou demander à être rappelé. Nous vous répondrons.**

**Q. : Pourquoi ne pas avoir annoncé ce projet lors de la campagne électorale des municipales de 2014 ?**

**R. : La loi instaurant la Commune Nouvelle sous sa forme actuelle a été adoptée le 16 mars de cette année.**

**Q. Les impôts vont-ils augmenter ?**

**R. : La Commune Nouvelle représente un avantage financier important, puisque les communes qui en feront partie ne seront plus touchées par la baisse des dotations de l'Etat et bénéficieront même d'une augmentation de la DGF (dotation globale de fonctionnement) de 5%. Ces aides permettront de limiter la pression fiscale.**

**Q. : Que deviennent les associations ?**

**R. : les associations ne relèvent pas de la gestion communale. Il leur appartient de choisir de se regrouper ou de conserver leur mode fonctionnement actuel. Elles seront toujours subventionnées et aidées matériellement dans les mêmes conditions qu'actuellement, par leur commune respective.**

Elle constitue le socle des principes fondateurs de la Commune Nouvelle.

Elle rappelle le contexte (historique, social, économique, culturel, géographique...) les habitudes de vies, les coopérations existantes.

Elle permet de formaliser le projet commun de territoire : création ou maintien de services publics, égalité d'accès aux services par les habitants, mutualisation et mise en commun des moyens.

Elle permet d'acter la gouvernance et l'organisation du nouveau conseil municipal, le rôle des communes déléguées, la gestion des équipements et services.

## La charte

## Calendrier

**Jeudi 18 juin : à 20h30, réunion publique d'information, salle multifonctions d'Audierne.**

**Avant le 30 juin : adoption de la charte.**

**Avant le 31/12/15 : vote dans les deux conseils municipaux décidant de la création de la commune nouvelle.**

**Janvier 2016 : élection du bureau municipal par le nouveau conseil.**

# Unis pour être



## ÉDITO

Nous avons souhaité vous informer sur le projet de création d'une Commune Nouvelle.

Ce sujet a été débattu la semaine dernière lors de nos conseils municipaux qui ont favorablement envisagé cet objectif.

Nous avons décidé de mettre en place un groupe de travail commun, chargé d'élaborer un projet de charte qui sera soumis au vote des deux conseils municipaux.

Bien sûr, ce projet pose de nombreuses questions.

Afin de vous informer sur cette opportunité, vous trouverez dans ce journal les principales informations concernant l'organisation de cette Commune Nouvelle.

A chaque étape de son avancement, nous vous tiendrons informés. Bien entendu vous pouvez, autant que vous le souhaitez, venir nous rencontrer afin d'obtenir les informations qui pourraient vous manquer.

le Maire d'Audierne,  
**Jo Evenat**

le Maire d'Esquibien,  
**Didier Guillon**



# Une histoire commune



## Comment sera organisée la commune nouvelle ?

Les deux communes historiques deviendront deux communes déléguées.

Les deux maires actuels deviendront des maires délégués et l'un d'eux sera élu maire de la commune nouvelle par le conseil municipal.

Le nouveau conseil municipal sera composé de la totalité des élus actuels des deux conseils municipaux, jusqu'en 2020.

Chaque commune déléguée :

- **Créera un conseil communal** (composé de l'ensemble des membres actuels du conseil municipal). Ainsi, chaque commune continuera à réunir son conseil comme actuellement et disposera d'un budget qui lui permettra de gérer tous les projets en cours ; ou d'autres qu'elle souhaiterait mettre en œuvre sur son territoire. Il pourra toujours délibérer sur les affaires concernant son territoire.
- **Bénéficiera**
  - d'une dotation d'investissement, destinée à financer l'acquisition de matériel ou la réalisation de travaux.
  - d'une dotation de gestion locale, destinée au fonctionnement des équipements de proximité.
  - d'une dotation d'animation locale, destinée au financement du bulletin municipal ou au versement de subventions aux associations, par exemple.
- **Conservera sur son territoire**
  - le pouvoir de police,
  - la gestion des équipements et des services,
  - la possibilité d'implanter ou d'aménager des équipements de proximité,
  - La gestion des demandes d'urbanisme.Les services de comptabilité et de gestion seront regroupés afin d'en optimiser le fonctionnement.

## Quels avantages financiers ?

La Commune Nouvelle bénéficiera des ressources des anciennes communes.

Les taux des taxes seront harmonisés.

La Commune Nouvelle est exonérée de la réduction des dotations de l'État.

Par exemple cette année, Esquibien a perdu 38 492€ de dotations et Audierne 46 736€.

La perte totale serait de plus de 350 000€ sur la période 2015/2017 !

De plus, la Commune Nouvelle bénéficiera de 5% de bonification de la DGF (dotation globale de fonctionnement) pendant une durée de trois ans, à la condition d'être créée avant le 31/12/15.

La DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux, une des dernières dotations de l'État) est dirigée prioritairement vers les communes nouvelles. Par exemple la construction du centre nautique a été financée à hauteur de 175 000 € par la DETR.

## Une commune nouvelle c'est quoi ?

- C'est une collectivité territoriale pleine et entière.
- Elle dispose des mêmes droits et obligations en termes de services publics.
- Son fonctionnement et son organisation sont adaptés à l'existence des communes fondatrices.

## Pourquoi nous voulons créer une commune nouvelle ?

- Pour préparer l'avenir, maintenir et même renforcer notre capacité d'action.
- Pour mutualiser nos moyens, par exemple : avons-nous besoin d'avoir deux tractopelles, alors qu'ils ne servent que quelques heures par semaine ?

**Audierne et Esquibien pourquoi s'unir ?**  
Nos deux communes sont imbriquées. D'ailleurs elles n'en formaient qu'une à la Révolution. D'autre part, nous avons l'habitude de collaborer et nous mutualisons déjà certaines activités ou actions : l'accueil touristique, l'animation, les commémorations, la surveillance des plages ; et certaines de nos associations sont déjà regroupées. Nous voulons également anticiper l'élargissement envisagé du périmètre des communautés de communes. Quel poids aura une petite commune dans une plus grande communauté de communes ?

Chaque commune gardera son nom et ses limites territoriales. Chaque mairie restera ouverte et vous permettra d'effectuer vos démarches habituelles.

**Et les autres communes du Cap ?**  
Nous leur avons adressé un courrier afin de leur proposer de nous rejoindre dans cette démarche.



Esquibien : 1542 hectares/1633 habitants (42%).  
Densité : 106 habitants au Km<sup>2</sup>  
Audierne : 295 hectares/2217 habitants (58%).  
Densité : 751 habitants au Km<sup>2</sup>

# Un avenir commun





## Lettre des maires d'Audierne et d'Esquibien aux habitants

Madame, Monsieur,

Dans le sens des préconisations de l'État, comme de l'Europe, nos deux conseils municipaux viennent d'envisager favorablement la création d'une Commune Nouvelle.

Ce nouveau dispositif, encadré par la loi, permettra à nos deux communes, **dans le respect des particularités et de l'histoire de chacune**, d'unir leurs moyens pour être plus fortes demain, de mieux défendre leurs intérêts et de se faire entendre.

Nous avons décidé de saisir cette opportunité :

- parce que nous nous connaissons et avons l'habitude de travailler ensemble ;
- pour bénéficier des aides de l'État (à la condition de se positionner avant la fin de cette année) ;
- pour nous permettre de faire aboutir nos nombreux projets sans augmenter la pression fiscale.

Nous sommes convaincus de réaliser ainsi le meilleur choix pour l'avenir de nos deux communes et de chacun d'entre vous.

Nous avons réalisé le dossier joint, destiné à vous informer sur les modalités de mise en œuvre de la Commune Nouvelle.

Bien entendu, nous restons à votre écoute et disponibles pour vous rencontrer, si vous souhaitez donner votre avis ou obtenir de plus amples informations sur notre engagement.

Meilleures salutations.

Le Maire d'Audierne,  
Jo EVENAT

Le Maire d'Esquibien